

Le CDH veut l'élection directe du bourgmestre

DH - M. L. - 21 mars 2018

Une proposition sera présentée au parlement cette semaine. Elle entre dans l'actuel débat sur la bonne gouvernance.

Le bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre n'est pas directement concerné par la proposition d'ordonnance que le CDH déposera cette semaine au parlement. En substance, le député sanpétrusien et son parti veulent imposer l'élection directe du bourgmestre, comme c'est déjà le cas en Wallonie depuis plusieurs années.

En deux mots : le candidat qui totalise le plus de voix de préférence sur la liste la plus forte dans la nouvelle majorité communale sera automatiquement bourgmestre. En cas de refus ou d'empêchement, c'est le second qui s'installe dans le bureau du bourgmestre. *"Les exemples de confiscation du pouvoir par les partis politiques sont nombreux"*, commente Benoît Cerexhe qui *"constate que cette mesure votée par les partenaires de la majorité de l'époque (PS et CDH) fonctionne en Wallonie"*.

"Au niveau communal, les bourgmestres ne sont pas forcément ceux qui ont eu le plus de voix de préférence. C'est anormal, arrêtons de tromper les électeurs, de prendre leurs voix le jour du scrutin et, finalement, décider entre partis, entre gens du sérail...", poursuit-il. *"Avec cette proposition - en vigueur depuis six ans en Wallonie -, on évite le marchandage, les petits arrangements en chambre, les autoproclamations, etc."*

Les critiques du CDH concernent tous les partis, y compris le sien. Les cas dénoncés par le député CDH sont légion. Pointons le *"marchandage d'une petite formation qui, pour faire l'appoint, exige la fonction mayorale"* (Claude Desmedt à Uccle). Relevons la scission du mandat mayoral en deux périodes (Ixelles) ou l'autoproclamation : *"M. Mayeur s'est autoproclamé bourgmestre après Freddy Thielemans. Si on avait respecté le choix de l'électeur, Faouzia Hariche aurait été bourgmestre."* Notons enfin *"la désignation de bourgmestre empêché par des personnalités moins charismatiques, qui ne feront pas trop d'ombre"* (Christophe Magdalijns à Auderghem, Pierre Muylle à Evere).

Si la mesure présentée par le CDH avait été appliquée en 2012, Michèle Carthé serait bourgmestre de Ganshoren, Guy Vanhengel aurait pu prétendre au mayorat d'Evere s'il n'était pas ministre et Willy Decourty n'aurait pas rempli pour un demi-mandat...